ARCOLIB
ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

REVENUS 2018

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

N° 2035-A-SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1	NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	MAÎTRE D'OEUVRE							
Nature de l'activité (1)	41 Adhérents					Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2) :	d'après les règles «recettes-dépenses»	AK		d'après les règles «créances-dettes»	AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	✓	Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA	AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion	AN		Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus	AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)	DA								

2 RECETTES

1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ❶	AA	100 420	101,28 %
2	A déduire — Débours payés pour le compte des clients ❷	AB		
3	A déduire — Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés ❸)	AC	1 271	1,28 %
4	Montant net des recettes	AD	99 149	100,00%
5	Produits financiers ❹	AE	20	0,02 %
6	Gains divers ❺	AF	4 368	4,41 %
7	**TOTAL** (lignes 4 à 6)	AG	103 537	104,43 %

3 DÉPENSES PROFESSIONNELLES

8	Achats ❻				BA	3 437 3,47 %
9	Frais de personnel — Salaires nets et avantages en nature ❼				BB	19 571 19,74 %
10	Frais de personnel — Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)				BC	5 925 5,98 %
11	Impôts et taxes ❽ — Taxe sur la valeur ajoutée				BD	
12	Impôts et taxes ❽ — Contribution économique territoriale				JY	440 0,44 %
13	Impôts et taxes ❽ — Autres impôts				BS	844 0,85 %
14	❽ Contribution sociale généralisée déductible				BV	3 570 3,60 %
15	Loyer et charges locatives				BF	3 726 3,76 %
16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ❾	BW			BG	695 0,70 %
17	Entretien et réparations		945	0,95 %		
18	Personnel intérimaire		40	0,04 %		
19	Petit outillage ❿		648	0,65 %		
20	Chauffage, eau, gaz, électricité		369	0,37 %		
21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⓫		2 494	2,52 %		
22	Primes d'assurances		7 155	7,22 %		
	TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs				BH	11 652 11,75 %
23	Frais de véhicules ⓬		6 102	6,15 %		
	(cochez la case si évaluation forfaitaire ☐)					
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 281	1,29 %		
	TOTAL : transport et déplacements				BJ	7 382 7,45 %
25	Charges sociales personnelles ⓭ : dont obligatoires	BT	10 620	dont facultatives BU	2 334	BK 12 953 13,06 %
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 351	1,36 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 228	2,25 %		
28	Frais d'actes et de contentieux		38	0,04 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	223	0,22 %		
30	Autres frais divers de gestion		2 015	2,03 %		
	TOTAL : frais divers de gestion				BM	5 856 5,91 %
31	Frais financiers ⓮				BN	321 0,32 %
32	Pertes diverses ⓯				BP	4 431 4,47 %
33	**TOTAL** (lignes 8 à 32)				BR	80 805 81,50 %

2035 moyenne, en €uros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

ARCOLIB
ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

REVENUS 2018

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-B SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre : ☐

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	MAÎTRE D'OEUVRE
N° SIRET	41 Adhérents

4 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA	22 731 22,93 %
35	Plus-values à court terme 16	CB	144 0,15 %
36	Divers à réintégrer 17	CC	11 039 11,13 %
37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD	
38	**TOTAL** (lignes 34 à 37)	CE	33 914 34,21 %
39	**Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)**	CF	
40	Frais d'établissement 19	CG	37 0,04 %
41	Dotation aux amortissements 20	CH	1 823 1,84 %
42	Moins-values à court terme	CK	74 0,07 %
43	21 Divers à déduire	CL	736 0,74 %

dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétivité » Hors CICE	AX	
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	574	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	

44	Déficits Ste civile de moyens 18	CM	
45	**TOTAL** (lignes 39 à 44)	CN	2 670 2,69 %
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	31 244 31,51 %
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR	

5 Taxe sur la valeur ajoutée

Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	17 533
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	2 491
- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ	55

6 Contribution économique territoriale 23

Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules : Modèle(s)	Types (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Barème BIC Type de carburant (3)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	T		X			19 253		
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								

Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; **Total B** à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035 — A : ; B :

2035 moyenne, en €uros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.